



# Le Bulletin

NUMÉRO 173—DÉCEMBRE 2025

**Belle et heureuse année 2026**



# Sommaire et informations



## Dans ce numéro...

P. 2	Sommaire
P. 3	Édito du Maire
P. 4	Travaux 2025
P. 5	Travaux 2026
P. 6	Âges et Vie
P. 7	Personnel
P. 8-9	Environnement
P. 10-11	Élections
P. 12-13	Déchets
P. 14	Etat civil
P. 15	Urbanisme
P. 16	École
P. 17	Les Francas
P. 18	Bibliothèque communale
P. 19	Noël des enfants
P. 20	Qualité eau
P. 21	Guide séniors
P. 22	Activités micro-crèche
P. 23	Théâtre
P. 24-25	Repas des Aînés
P. 26 à 39	Associations
P. 40 à 42	Calendrier 2026
P. 43 à 47	Délibérations
P. 48	Vœux



Heures d'ouverture de la mairie :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

**Secrétaire :**  
Madame Sarah LEMONNIER

45 rue de Besançon 25720 BEURE  
Tél : 03.81.52.61.30  
beure.mairie@wanadoo.fr  
beure.fr



### Panneau Pocket

La commune met à disposition gratuitement l'application pour smartphone. Informations municipales et associatives publiées régulièrement.



### Page Facebook

En complément du site internet de la commune, vous pouvez suivre les informations de la commune sur la page Facebook officielle.



### Dématérialisation

Pour rappel, vous pouvez choisir de recevoir nos bulletins communaux par mail à la place des versions papier.

Pour cela, communiquez-nous votre nom, prénom, adresse postale et adresse mail.

# Le mot du Maire

## Philippe Chaney

L'année 2025 s'achève dans un contexte économique et mondial instable : les conflits, les crises politiques et sociales, la baisse des dotations de l'Etat...

Malgré tout, nous avons pu mener à bien plusieurs projets dont vous pouvez prendre connaissance dans les pages qui suivent.

Deux gros dossiers sont à l'étude : l'aménagement des terrains « Les Bas » et la succession Arbeau entre autres.

Merci à tous ceux qui contribuent à promouvoir la vie associative de notre village.

Merci à nos enseignants, au personnel communal.

Merci aux adjoints et Conseillers municipaux pour leur implication qui nous permet de gérer notre village en bon père de famille, fidèles à nos engagements.

Nous vous donnons rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des Vœux le samedi 10 janvier à 11h salle polyvalente et vous souhaitons de passer de bonnes fêtes.



**Philippe Chaney**

# Travaux 2025

## Retour sur quelques travaux

### Travaux d'enfouissement des lignes à haute tension par ENE- DIS

Les travaux se sont bien passés, bien que très compliqués dans plusieurs rues du village exiguës et quelques coupures de circulation.

L'entreprise a bien œuvré avec patience et professionnalisme à part un ou deux râleur habituels, c'est un chantier qui se termine bien.

Restera la dépose de l'ancienne ligne aérienne et de pylônes.



### Travaux rue de la cascade

Le talutage pour la réfection du mur éboulé et l'enrobé sont terminés. La route est ouverte à la circulation.



# Travaux 2026

## Pont rue de la République

Grand Besançon Métropole est compétent en matière de voirie et également d'ouvrages d'arts, en particulier des ponts.

Une étude a été réalisée sur les différents ponts se trouvant sur la voirie communale et il s'avère que le pont située à l'intersection des rues de la Gare et de la République nécessite des travaux de renforcement.

Ce pont, qui surplombe le ruisseau des Mercureaux, a été fragilisé par les infiltrations d'eau, le vieillissement des joints et par les réseaux traversant la voûte. Pour autant, sa stabilité générale n'est pas remise en cause sur du court terme. Des travaux de renforcement suffiront à garantir sa pérennité.



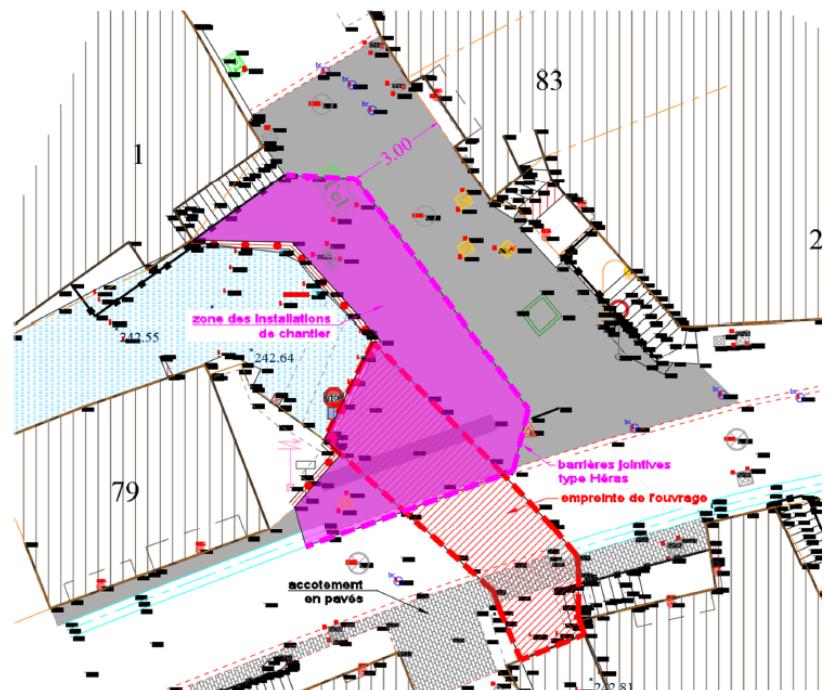
Les travaux prévus comprennent :

- Dégagement manuel de 30 cm de matériaux au pied des piédroits pour permettre la restauration des parements.
- Nettoyage haute pression des parements afin de retirer dépôts, mousses et concrétions.
- Reconstitution des maçonneries abîmées par apport de pierres similaires à l'existant.
- Rejointoiement complet à l'aide d'un mortier compatible.
- Injection d'un coulis de régénération pour combler les vides et restaurer la compacité de la voûte.
- Pose de barbacanes pour évacuer les eaux d'infiltration.
- Rallongement des conduites (PVC et béton) pour éviter infiltrations et ruissellements contre la maçonnerie.

La rue de la République sera maintenue à la circulation routière et piétonne au droit de l'ouvrage, pendant toute la durée des travaux.

Une zone devra être aménagée à proximité immédiate de la tête aval, pour les installations de chantier.

Ils auront lieu au cours des mois de janvier et de février 2026, nous remercions de respecter la zone de chantier et d'être prudent lorsque vous passerez à proximité des travailleurs.



# Âges et Vie

## Retour photos sur les animations



Tartes aux amandes



Sortie nature



Animation musicale



Kiné en groupe

# Personnel

## Merci Cathy

Le 1<sup>er</sup> décembre 2025, un changement significatif a eu lieu au secrétariat de mairie avec le départ de Madame Catherine MERIAUX, que tout le monde avait pour habitude d'appeler Cathy.

Cathy a en effet fait le choix de se rapprocher de sa famille et de quitter la région et son travail dans notre commune par mutation dans une autre collectivité.

Une page de 13 années passées au service des Beurottes et Beurots se tourne, 13 années durant lesquelles les élus et habitants ont eu la chance de pouvoir bénéficier de la gentillesse, de la force de travail et de l'implication de Cathy pour qui la notion de service public est une vérité et une constance dans son quotidien.

Cathy connaissait parfaitement notre village et ses habitants et elle n'hésitait pas à se rendre directement chez certains habitants pour les aider si le besoin s'en ressentait.

Son sourire et sa bienveillance ont également marqué les associations de Beure qui ont pu travailler avec elle pour l'animation de Beure.

L'école et le centre périscolaire ne sont pas en reste avec des nombreuses années de collaboration au service de nos enfants.

Un pot de départ a été organisé par la municipalité afin de remercier Cathy pour tout le travail effectué depuis 2012, un bouquet et des présents de la part des élus lui ont été remis.



**Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa nouvelle commune et encore une fois, un grand MERCI Cathy.**

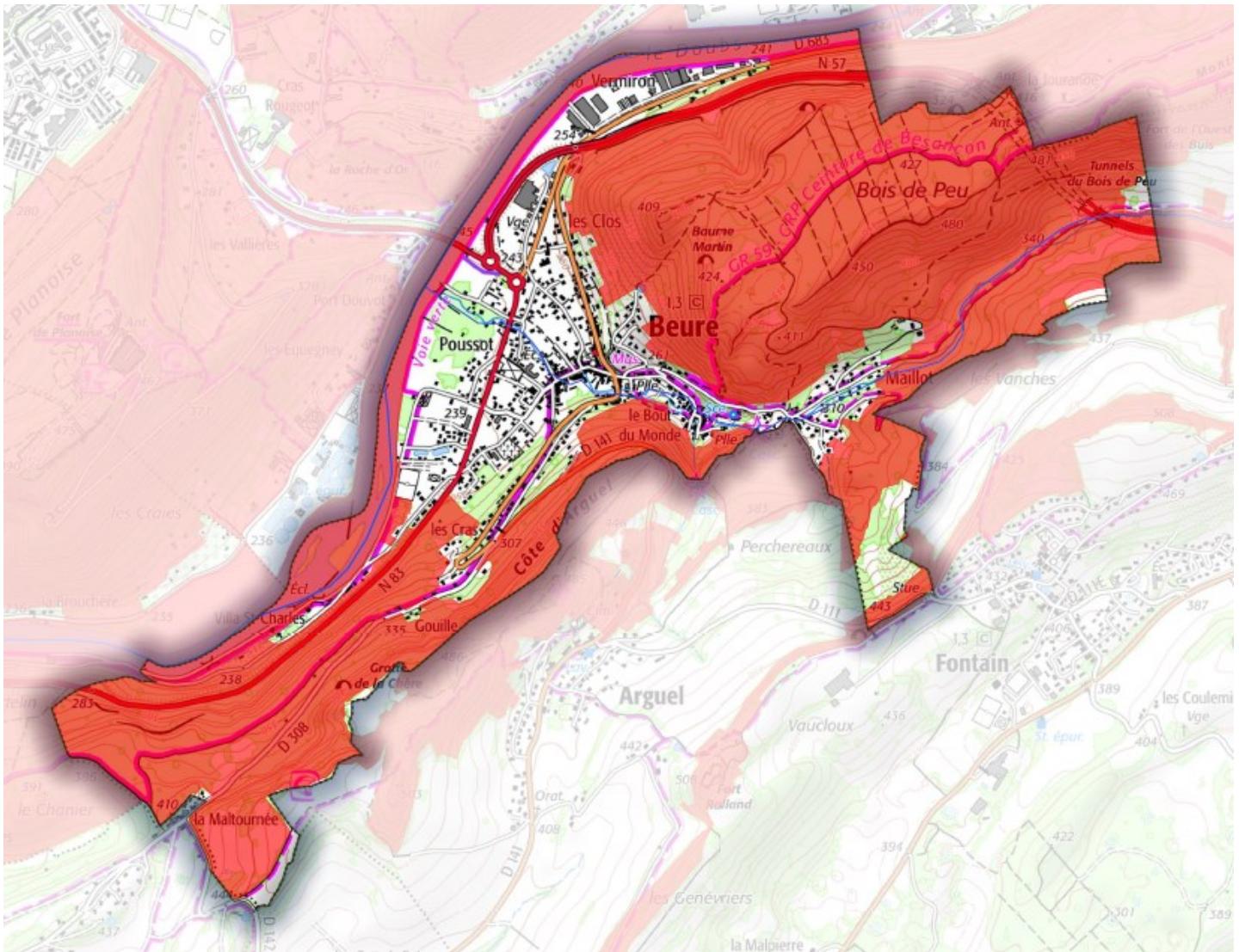
La commune a publié une offre d'emploi afin de remplacer Cathy et une candidature s'est largement démarquée, celle de Madame Anne CUCHE.

Cette dernière travaille actuellement dans les communes de Nancray et de La Chevillotte dans lesquelles elle exerce toutes les tâches dévolues à une secrétaire de mairie.

Madame CUCHE doit respecter un préavis de départ auprès de ses employeurs actuels et arrivera dans notre secrétariat au premier trimestre 2026.

# Environnement

## Natura 2000



La commune de Beure fait désormais officiellement partie du site Natura 2000 de la Moyenne vallée du Doubs depuis son extension approuvée par le Préfet cet été 2025.

Une majorité de la partie non urbanisée du territoire communal a été insérée dans la zone, seules quelques parcelles exploitées par des agriculteurs n'ont pas été intégrées suite au refus des exploitants.

Cela ajoute une protection supplémentaire à la faune et à la flore présentes sur Beure.

Une évaluation d'incidences sera désormais nécessaire selon le type d'activités envisagées sur des zones Natura 2000, il existe trois listes d'activités, pour plus d'informations, les organisateurs d'activités peuvent contacter directement la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Doubs, instance qui a la charge d'instruire ces évaluations : [ddt-ernf@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-ernf@doubs.gouv.fr)

Notre secteur Natura 2000 a la chance de bénéficier d'une animatrice spécifique : Madame Morgane BI-HAN, que nous pourrons solliciter afin de réaliser des animations sur le village ou pour obtenir tous types de renseignements sur Natura 2000.

# Environnement

## Une faune Beurotte remarquable

### [Confirmation de la présence de l'Écrevisse à pattes blanches dans le ruisseau des Mercureaux]

À l'occasion d'un inventaire piscicole réalisé début juillet, la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique a eu la bonne surprise de confirmer la présence de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans le ruisseau des Mercureaux, en amont de la cascade.

Espèce protégée et inscrite sur la Liste rouge mondiale des espèces menacées, l'Écrevisse à pattes blanches n'occupe aujourd'hui que de très faibles linéaires de cours d'eau dans le département du Doubs. Sa préservation constitue donc une priorité.

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), en vigueur depuis 2009, vise justement à protéger son habitat, notamment sur la commune de Beure. Cet outil réglementaire permet d'encadrer les activités humaines en lien avec le ruisseau qu'elles soient agricoles, forestières ou pastorales afin de limiter leur impact sur l'écosystème.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit :

- D'utiliser toute méthode de capture de l'Écrevisse à pattes blanches
- De circuler dans le lit du ruisseau, à pied comme en véhicule
- De déposer des rémanents de coupe de végétaux dans le cours d'eau

Dans les années à venir, la Fédération poursuivra le suivi de cette espèce en forte régression dans le département, afin d'évaluer l'évolution de son état de santé .



Vincent DEROZE

Fédération du Doubs pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique

# Élections 2026

## Rappel réglementaire

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2025.

Rappel sur les informations et dates clefs.

### Quel délai pour s'inscrire sur les listes électorales afin de voter aux prochaines élections municipales ?

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la commune de Beure, vous avez jusqu'au 6 février 2026, dernier délai. Passer cette date, vous ne pourrez pas voter sur Beure pour les prochaines élections municipales.

### Quelles pièces à fournir ?

Nous faire parvenir votre demande composée des pièces suivantes :

- Cerfa 12669\*02 (citoyen français) OU Cerfa 12670\*02 (citoyen européen). Vous pouvez trouver ces documents sur internet ou les demander directement à la mairie.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemple : facture déchets, eau, électricité, etc...) OU un avis d'imposition de taxe foncière.
- Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

Vous pouvez faire votre demande :

- En papier à déposer directement à la mairie.
- Via internet sur le site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



### Suite à votre demande

Si votre demande est complète, vous recevrez un courrier de la mairie vous indiquant la bonne prise en compte de votre inscription sur les listes électorales.

Votre carte d'électeur vous sera transmise quelques semaines avant les prochaines élections.

### Quelles conditions pour s'inscrire sur les listes électorales de Beure ?

- Avoir au moins 18 ans.
- Être citoyen français ou d'un pays de l'Union Européenne.
- Résider sur Beure OU payer des impôts fonciers à Beure depuis au moins 2 ans.
- Jouir de vos droits civils et politiques.

Le jour de l'élection, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, à la salle polyvalente de la commune, place Jean Grappin. Afin de voter, il vous faudra obligatoirement vous munir de :

- Une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, permis de conduire.

# Élections 2026

## Rappel réglementaire

NB : la carte d'électeur n'est pas obligatoire, néanmoins afin de faciliter votre vote, nous vous serions reconnaissants de l'apporter.

### Les procurations

En cas d'indisponibilité le jour du vote, vous avez la possibilité de donner procuration à une tierce personne afin de voter à votre place.

#### A qui donner procuration ?

La personne doit :

- ♦ Être inscrite sur la liste électorale d'une commune française, pas obligatoirement sur Beure.
- ♦ Ne pas être mandataire d'une procuration électorale, une personne ne peut pas avoir plus d'une procuration.

#### Comment donner procuration ?

Deux méthodes :

1/ La méthode classique et papier : vous rendre en gendarmerie avec votre pièce d'identité et les informations sur la personne à qui vous souhaitez donner la procuration.

Vous pouvez désormais télécharger en ligne le formulaire afin de le pré-remplir, néanmoins vous devrez tout de même vous rendre en gendarmerie afin de valider la procuration.

2/ La nouvelle méthode 100% dématérialisée : Il est désormais possible, pour l'ensemble des scrutins, d'effectuer sa demande de procuration (ou de résiliation) pour les utilisateurs du portail [FranceConnect](#), de manière totalement dématérialisée. Pour cela, vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité et posséder une identité numérique certifiée France Identité.

Dans ce cas de figure, vous n'aurez pas à vous déplacer en gendarmerie.

#### Donner procuration, sous quels délais ?

La loi n'impose pas de délais afin de réaliser votre procuration, néanmoins, en raison des délais d'acheminement par la gendarmerie (version classique) et des traitements des données informatisées (version nouvelle), il n'est pas conseillé de réaliser vos démarches à une date trop proche du jour des élections.

# Environnement

## Sybert—vers une amélioration du tri

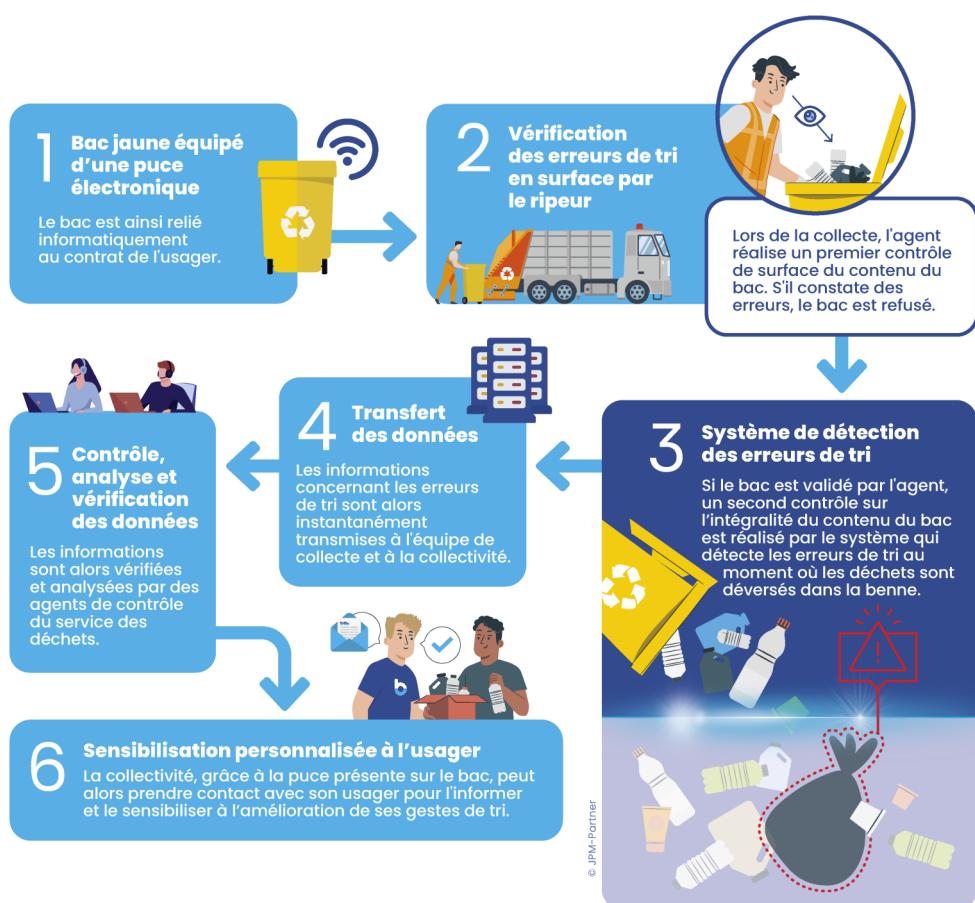
### Un nouveau système pour améliorer le tri des déchets recyclables par les usagers

Depuis plus de 12 ans, la mise en place de la redevance incitative a permis de réduire de 42 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (bac gris). Aujourd'hui, un habitant du Grand Besançon produit en moyenne 132 kg de déchets résiduels par an, contre 246 kg pour la moyenne nationale (*chiffres ADEME 2024*). Une réussite qui permet à la collectivité de proposer une redevance annuelle par habitant inférieure de 40 € à la moyenne française.

Toutefois, le tri dans les bacs jaunes connaît d'importantes difficultés : le taux d'erreurs a atteint en 2024 le niveau record de 27 % soit 3500 tonnes de déchets mal triés ! **2 fois sur 3, il s'agit de déchets** (recyclables ou non) **déposés dans des sacs**. Cette erreur trop fréquente doit être corrigée.

Au-delà de la perte de matières recyclables, ces erreurs représentent un surcoût important : 1,1 million d'euros par an, financé par l'ensemble des usagers. Plus préoccupant encore, certains déchets dangereux déposés dans les bacs ont provoqué 5 départs de feu dans les bennes, en moins d'un an, mettant en danger les agents et le matériel.

Pour remédier à cette situation, Grand Besançon Métropole met en place un **Système de Détection des Erreurs (SDE)**. Cette solution innovante, basée sur l'intelligence artificielle, viendra renforcer le système informatique embarqué existant dans les camions de collecte. L'objectif : améliorer la qualité du tri et sensibiliser de façon personnalisée les usagers dont le bac est mal trié.



# Gestion des déchets



VOTRE JOUR DE COLLECTE :		DÉCHETS RÉSIDUELS		DÉCHETS RECYCLABLES		→ Après un jour férié la collecte se décale au lendemain	
Vendredi		impaire	paire	impaire	paire	impaire	paire
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		
1 J	1 D	1 M	14	1 V			
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	23		
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M			
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J			
5 L	5 J	5 J	5 M	5 V			
6 M	6 V	6 V	6 M	6 S			
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D			
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L			
9 V	9 L	9 L	9 S	9 M			
10 S	10 M	10 M	10 D	10 M			
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L			
12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	20		
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S		
14 M	14 S	14 S	14 J	14 D			
15 J	15 D	15 D	15 V	15 L	25		
16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M		
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M		
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J		
19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V		
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S		
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D		
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L	26	
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M		
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M		
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J		
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V		
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S		
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D		
29 J	29 D	29 D	29 M	29 V	29 L		
30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 M		
31 S				31 D			

Une question, un doute ?

03 81 41 55 35  
gestion-dechets@grandbesancon.fr

Direction Gestion des déchets

Accueil du public du lundi au vendredi,  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon

www.grandbesancon.fr



**Beure, Busy, Fontain** (sauf secteur Chapelle des Buis), **La Vèze, Larnod**,  
**Montferrand-le-Château** (sauf secteur Belle-Etoile, y compris commune de Grandfontaine - lotissement les Pépinières),  
**Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Thoraise, Velesmes-Essarts**

# Etat civil 2025 Semestre 2

Depuis le mois de juillet 2025

## NAISSANCES

RIARIA Takuhere, Heinaki, Annette	15 juillet
AÏSEN Evanne, Gaël, Jean, Gérard	28 juillet
YURTSEVEN Ayaz	18 août
SEIGLE Emmy, Sirima, Margot	30 août
SCALABRINO DEBRABANT Sacha, Marcel, Gaël	1 <sup>er</sup> octobre



## DÉCÈS

VOUILLOT Simone, Dominique épouse NEIRAS	6 août
MAIRE Andrée, Henriette épouse PELLETIER	20 août
ARBEY Angèle	27 août
MODOLINI Serge, Achille, Marcel	3 septembre
FATTELAY Annick, Gisèle épouse THOMMERET	10 septembre
PHILIPPE Marcel	21 septembre
DEBOICHEZ Agnès, Romy, Friha Clémentine	24 octobre
CORMILLOT Anne-Marie épouse MARZIN	31 octobre
BENOIT Jean, Marcel, Alexandre	13 novembre
PROENÇA FRADE Nazaré épouse TRINDADE	27 novembre
FLOR	



# Urbanisme

## Le PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole (GBM) a franchi une étape importante lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025.

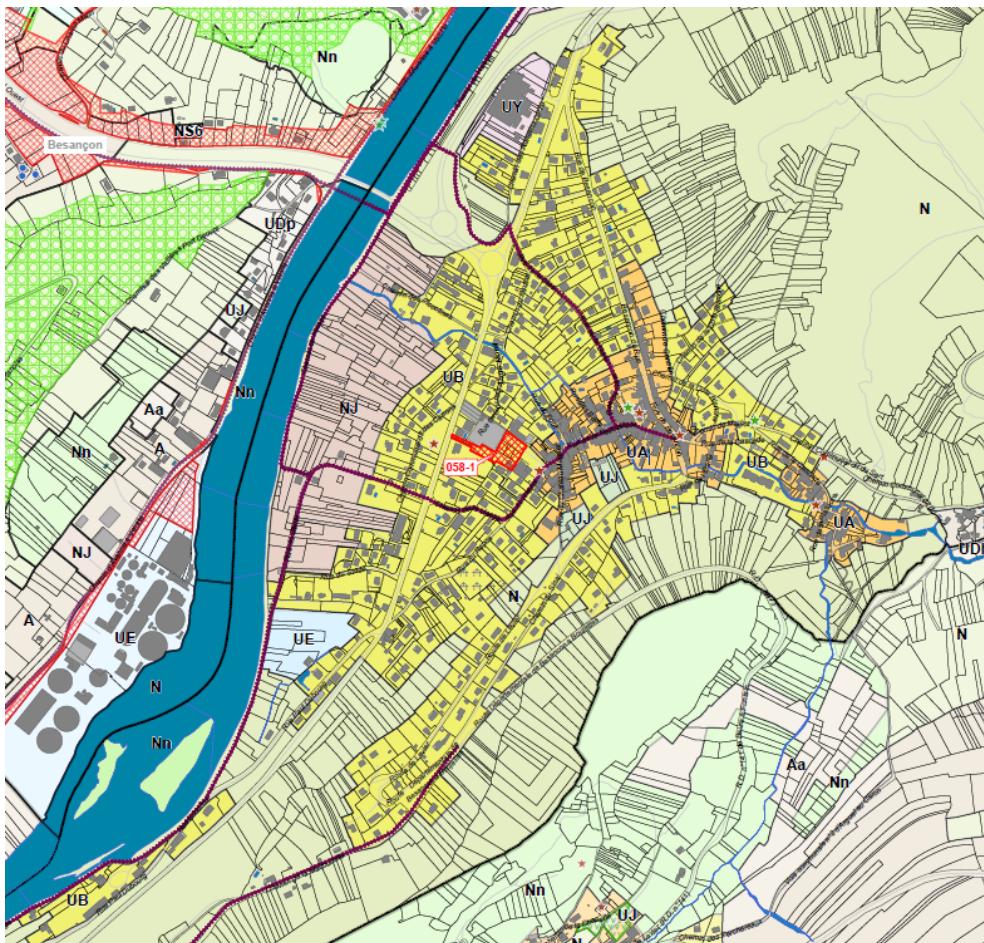
Les élus ont arrêté le projet issus de longues années de travail avec les communes de GBM et de concertation des habitants via des registres mis à disposition des habitants dans les mairies et de multiples réunions d'informations.

La prochaine étape est la consultation du public via une enquête publique dont les modalités (dates, lieux, durée...) nous seront bientôt communiquées.

Concrètement, elle permettra de :

1. **S'informer** : les documents du PLUi seront consultables en mairie, en ligne et lors des permanences organisées par la commission d'enquête.
2. **Exprimer son avis** : chaque citoyen et citoyenne pourra formuler des observations, propositions ou critiques sur le projet, via un registre papier ou numérique, par courrier ou directement auprès de la commission d'enquête.
3. **Prendre en compte les contributions** : les commissaires enquêteurs rédigeront un rapport et un avis sur la base des contributions recueillies. Le Conseil Communautaire pourra ensuite ajuster le PLUi avant son approbation définitive.

Pour notre village, le passage au PLUi sera un changement majeur avec la mise en place d'un zonage propre au village. Ci-dessous le projet dans sa dernière version :



Vous pourrez trouver la version complète directement en ligne sur le site de GBM :

<https://plui.grandbesancon.fr/carte-consultative>

Chaque zonage défini répondra à son propre règlement qui servira à l'instruction des demandes d'urbanisme qui seront désormais instruites directement par la commune et non plus par les services de l'Etat.

# École

## Dernières actualités

### Jardinage à l'école de Beure

Nous avons creusé avec des petites pioches dans la terre pour planter des bulbes de tulipes et de narcisses. Nous avons rebouché le trou avec de la terre. Elle était mouillée donc nous n'avons pas arrosé. Les fleurs vont pousser au printemps.



Merci au papa d'Augustin ; on adore ces activités !!!!

PS/MS/GS/CP



### Fabrication de jus de raisin à l'école

Le papa d'Augustin a apporté du raisin. Nous l'avons pressé pour faire du jus. C'était bon !

### Stretching pour entretenir un lien intergénérationnel dans le village

On se relaxe au stretching !

Les CE1/CE2



# Le périscolaire

## Aux Francas, on a préparé l'hiver !

Cette semaine, notre salle s'est transformée pour accueillir l'hiver. On a décoré le sapin avec des boules et des guirlandes, mais aussi avec des décos qu'on a fabriquées nous-mêmes.



On a trop aimé faire le sapin !

On a colorié, découpé, plastifié et collé nos décos... On a travaillé comme de vrais petits lutins pour rendre notre centre tout beau et accueillant.

Si vous voulez voir notre joli sapin, vous pouvez venir nous rendre visite aux Francas de Beure !

**francas**  
*du doubs*  
EMPLOYEUR ENGAGÉ AU SERVICE  
de l'enfance, de la jeunesse  
et des familles

Les enfants des Francas de Beure.



# Bibliothèque communale

## Une bibliothèque pour petits et grands

Malgré notre petit effectif de bénévoles, nous avons pu ouvrir la bibliothèque à presque toutes les permanences. Nous sommes ouverts 3 heures par semaine de 10h à 12h le mercredi et de 11h à 12h le samedi. En 2026, les tarifs d'inscription seront identiques, 10 euros pour une famille et 6 euros pour une personne seule sachant qu'un roman a un coût entre 20 et 25 euros ou une bande dessinée environ 15 euros. J'en profite pour solliciter les familles qui n'ont pas rendu les livres prêtés depuis trop longtemps à les rapporter à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres avec votre nom de famille, merci.

Nous avons travaillé pendant plusieurs semaines sur le désherbage des étagères, c'est-à-dire que nous avons enlevé de nos rayons tous les livres trop vieux et trop abimés, pour une meilleure visibilité lors de vos visites. En parallèle, Nathalie a commencé un inventaire de nos romans adultes dans un tableau informatique.

Notre fonds a été renouvelé par des achats et par des dons. Nous avons également les prêts de la médiathèque départementale qui a procédé à l'échange le 8 décembre donc beaucoup de nouveautés en stock et je vous propose de venir les découvrir pendant ces longs mois d'hiver.

Nous accueillons toujours avec grand plaisir les enfants de l'école et de la micro-crèche. C'est merveilleux de voir ces petites frimousses s'illuminer à la lecture d'une histoire ou juste à la manipulation d'un livre.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



# Noël à Beure

## Le Père Noël arrive

Ho! Ho! Ho!

Petits Beurots nés entre 2015 et 2025,

J'attends avec impatience vos jolis dessins avant le 20 décembre, qui seront à déposer dans la boîte aux lettres spéciale "Pôle Nord" pour que mes petits lutins puissent me les apporter.

Je serai présent le 24 décembre à partir de 18h à la salle polyvalente du village afin de vous offrir à chacun un joli cadeau de Noël pour vous remercier. Nous pourrons y passer tous ensemble un agréable moment et partager quelques gourmandises et pourquoi pas même un petit verre de l'amitié !

N'oubliez pas que je vois tout depuis ma maison et que je sais qui est sage ou non... Alors restez gentils avec vos parents et vos amis et retrouvons nous très vite!

Écris ton Nom et prénom ainsi que ton âge au dos de ton dessin stp.

Santa Claus





## ZONE DE DISTRIBUTION : GBM HAUTE LOUE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
		Indicateur 2023 : A	
<b>Origine et gestion de l'eau</b>		<b>PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU</b>	
<p>La protection de la ressource est réalisée.</p> <p>L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 15 communes soit 17866 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND BESANÇON METROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<b>BACTÉRIOLOGIE</b> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>A</p> <p>Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 28 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
		<b>NITRATES</b> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>A</p> <p>Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 5,64 mg/L Valeur maxi : 6,3 mg/L</p>
<b>Quelques conseils</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</li> <li><b>ADOUCISSEUR</b>  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entrenez-le régulièrement.</li> <li><b>CHLORE</b>  Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.</li> <li><b>PLOMB</b>  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</li> </ul>		<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>A</p> <p>Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 350 Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
		<b>FLUOR</b> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>A</p> <p>Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0575 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>
		<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
		<b>DURETÉ</b> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Eau dure</p> <p>Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 24,8 °f Valeur maxi : 27,1 °f</p>
<b>Pour aller plus loin</b>		<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>	

Édité le 18/04/2025

UDI 025003923

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

# GUIDE SENIOR

À destination des professionnels, des accompagnants et des proches pour :

*Les aider  
Les accompagner  
Les sensibiliser*

sur les risques routiers



Guide disponible en mairie et sur le site internet de la commune

# Micro-crèche Baby Castors

## Des activités riches

Les enfants de la crèche ont participé à l'animation du relais des Petits Voyageurs à Beure le 6 novembre dernier. Les professionnelles participent à des ateliers de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens le 06 et le 20 novembre.



Ci-contre des photos des dernières nouveautés : un petit train pour que les enfants et les parents aient un visuel sur les membres de l'équipe présents chaque jour et la frise de déroulement de journée afin que les enfants puissent se repérer dans leur journée, le castor est déplacé à chaque temps fort.



Madame Stéphanie Khouri, responsable de la bibliothèque communale, propose des livres aux enfants de la crèche autour du thème de l'année : les émotions. Parfois ce sont les enfants qui se rendent à la bibliothèque.

La rencontre a lieu tous les premiers vendredis de chaque mois.



Activité parcours de motricité

# Association

## L'Empyrée Compagnie

L'Empyrée Compagnie est ravie des quatre représentations de son spectacle Le Jardin Extraordinaire qui ont eu lieu les 04-05 et 17-18 octobre derniers. Quelques 180 spectateurs dont une partie des habitants de Beure à qui nous disons merci sont venus nous applaudir.

Si des personnes souhaitent intégrer notre troupe, et/ou si des musiciens amateurs aimeraient nous accompagner sur notre prochain spectacle, qu'ils n'hésitent plus à venir nous rencontrer.

Contact : 06.61.21.03.83 - mail : [empyreecompagnie@gmail.com](mailto:empyreecompagnie@gmail.com) - Retrouvez nous également sur notre page Facebook



## Un moment de convivialité apprécié

Le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 7 décembre 2025 et a été animé par M. GIROD Didier et son accordéon.

Ce beau moment a commencé, comme à l'accoutumée, par un discours de bienvenue de Monsieur le Maire, avec à sa droite les bénévoles et les membres du CCAS.



Nous étions 96 à partager le délicieux et apprécié repas concocté par la Kaf des vieux amants, traiteur situé à Besançon, 9 Faubourg Tarragnoz.

Les convives ont pu apprécier les plats faits maison :

Trois mises en bouches salés.

Une vol-au-vent terre et mer.

Une boîte chaude composée d'un parmentier de canard et ses deux purées.

Une poire en trompe l'œil.



Nous remercions l'employé du traiteur qui seul (mais aussi aidé par nos bénévoles !) a préparé les différents plats et fait la vaisselle.



## Un moment de convivialité apprécié



Une fois encore, une belle ambiance et une piste de danse qui ne désemplissait pas.



Merci aux bénévoles, toujours aussi dévoués et investis.

# Association



Club  
BEURE STRETCH GYM

Année 2025-2026

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose sous forme de différentes activités

« Un sport accessible à tous publics »

**BEURE STRETCH GYM compte à ce jour 43 licenciés.** La reprise de nos activités sportives dans la salle polyvalente s'est faite le :

*Le lundi 08 septembre 2025 pour la marche*

*Le mardi 09 septembre 2025 pour le stretching et la gym*

*Le mercredi 10 septembre 2025 pour le yoga*

*Le jeudi 11 septembre 2025 pour la gym douce*

Et toujours nos fidèles coachs au poste :

**Laetitia MERLIN** professeur de hatha yoga

**Danielle SIORA** stretching et gym douce

**Virginie PIQUARD** step – Lia – ballons – Renforcement musculaire – Freefit,

## Gym :

Les cours se déroulent à la salle polyvalente de la rentrée de septembre à juin.

Mais durant le printemps et si le temps le permet les cours de gym avec Virginie, ont lieu en extérieur “du Free Fit”.

Exercices incluant du matériel sur place : marches, barrières... Le reste de l'année, les cours sont toujours variés : step, aérobic, renforcement musculaire, cardio....

**NOUVEAU :** Virginie nous a fait découvrir lors d'une séance **Le Drumfit : Qu'est que le Drumfit ?** Deux mains, deux baguettes et dans la salle, tout le monde s'amuse. Chacun peut travailler ainsi sa coordination, son sens du rythme et bien sûr sa condition physique. Un mot d'ordre : suivre la musique plutôt entraînante ; Équipé de deux baguettes d'environ 50 cm, chaque participant va caler ses mouvements sur le rythme de la musique, tout en tapant ses baguettes soit au sol, soit contre une chaise, un step et parfois contre celles du voisin. Tout en manipulant ses petits bâtons, le sportif effectue également des exercices plus classiques avec le corps : fentes latérales, squats, gainage, etc. L'ensemble forme une sorte de chorégraphie, plus ou moins dynamique selon la musique choisie.



# Association



Club  
BEURE STRETCH GYM

Année 2025-2026

## Gym intergénérationnelle :

Depuis deux ans, Danielle propose aux enfants de l'école primaire une séance de gym avec les adultes licenciés du club.

Une expérience enrichissante pour tous ! Les élèves à l'écoute, les institutrices jouent le jeu et les adhérents contents de vivre autre chose

JOURS	HORAIRES
LUNDI	14h00 : Marche
MARDI	18h30 – 19h 45 : stretching 20h00 – 21h00 : Renforcement musculaire – step – Lia – ballons – Freefit)
MERCREDI	17h30 – 18h30 : Yoga adulte
JEUDI	14h00 – 15h15 : Gym douce

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
En Juin 2026 - Salle Polyvalente

## Voyage de fin d'année :

La sortie de fin juin s'est déroulée au château de Gy suivie d'une visite aux jardins aquatiques d'Acorus à Autoreille. Le repas de midi était au restaurant « le coin du feu » à Gy.

Les portes de la salle polyvalente où ont lieu les cours, sont toujours ouvertes pour de nouveaux participants ou simplement pour découvrir un ou plusieurs cours...

*Nous vous rappelons que nous vous accueillerons avec plaisir pour effectuer des séances d'essai*

Si vous voulez nous rejoindre, téléphonez à Danielle SIORA  
06.89.86.67.13.

Pour consulter le site du club : <https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>



La Présidente Danielle  
SIORA



# Association

## Castors Juniors



L'année scolaire 2024-2025 fut riche pour les Castors Juniors : la vente de galettes début janvier, l'organisation du Carnaval pour les enfants du village (samedi 22 mars 2025), la soirée Jeux de société qui a connu un franc-succès (vendredi 4 avril 2025), la 2ème édition de la Fête des Jardins, qui a ravi petits et grands amoureux des jardins, en collaboration avec l'association Beure respire (dimanche 11 mai 2025, ) et enfin le pique-nique partagé de fin d'année, qui a eu lieu après le spectacle de danse des enfants de l'école (samedi 28 juin 2025 midi). En tout, 1 494 euros ont été récoltés par l'association, permettant de soutenir l'école dans ses projets.

2025-2026 marque un renouvellement au sein du Bureau, certains parents dont les enfants ayant quittés l'école n'en font plus partie mais certains y restent impliqués en tant que bénévoles.

En cette fin d'année, les Butterkids auront enchanté le village et lancé la période des fêtes sans aucun doute en beauté (le 13 décembre).

Suivra, au cours de l'année 2026 de nouvelles animations organisées par l'association : la vente de galettes (8 janvier), dont le bon de commande va bientôt arriver, préparées par la boulangerie « O'Fournil de Beure ».

Au printemps, fort du succès de l'année précédente, l'association proposera une nouvelle Soirée jeux (le 27 mars) puis la fête des jardins (1er mai). Enfin, les Castors Juniors sont en train de travailler à l'organisation d'un événement sportif (course, marche) qui pourrait se dérouler à la période printemps/été.

L'association à cœur de contribuer à faire vivre le village par ces instants festifs et conviviaux et convie toutes les Beurottes et Beurots à venir en profiter.



Photos : la fête des jardins, atelier impression sur tissus et stands



Photos : soirée jeux et contes



# Association

## Beure Pétanque Club

Bonjour à tous,

Cette année encore, Beure Pétanque Club a fait parler de lui.

De très bon résultats viennent encore enrichir notre palmarès.

PIROLLEY Maëlle, cadette, a été sélectionnée pour intégrer le centre régionale Bourgogne Franche-Comté d'entraînement

GARNIER Vanessa a gagné le titre de Championne Départementale du Tir de Précision et a représenté le Doubs au Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.

ROUVELIN Ludovic, FRADE Flavio et KOELLER Arnaud sont Vice-Champions Départemental en triplette et ils ont représenté le Doubs au Championnat Régional Bourgogne-Franche-Comté triplète.

En CRC 1, Championnat Régional des Clubs, une équipe féminine et une équipe masculine y participaient suite à leurs montées de CRC 2



Les Championnats se sont déroulés sur deux week-end, les

4 et 5 octobre 2025 à Ozolles en Saône et Loire et les

18 et 19 octobre 2025 au Rosemont à Besançon



L'équipe féminine composée de

MAIRE Isabelle, KOELLER Karine, BRETON Céline, GARNIER Vanessa, PUYNAL Florine, MARTELET Christelle, GERDY Anne et BRETON Florence ont réussi à se maintenir en CRC1 pour la prochaine saison en terminant 4<sup>ème</sup> sur 8.

# Association

## Beure Pétanque Club

Notre équipe masculine composée de

ROUVELIN Ludovic, FRADE Flavio, KOELLER Arnaud, BRETON Raphaël, KOELLER Jean-Luc, HERRERO Frédéric et TEIXEIRA Adelino ont fourni du très beau jeu, aussi bien au point qu'au tir.

Ils terminent 1<sup>er</sup> sur 8 et accède pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive au niveau supérieur.

Ils évolueront donc au niveau NATIONAL, en CNC 3 en 2026.



Le 30 novembre a eu lieu la finale Bourgogne Franche-Comté du Trophée Michèle LEGA au boulodrome du Rosemont organisée par notre club. Les deux meilleures équipes de chaque département suite aux pré-qualificatifs se sont affrontées sous forme de marathon. Notre équipe composée de GARNIER Vanessa, KOELLER Karine et MAIRE Isabelle termine 2<sup>ème</sup> sur 16.

Une très belle performance.



2 équipes vétérans et 2 seniors étaient engagées en CDC, elles n'ont pas démerité non plus. Il manque un petit rien pour accéder au niveau supérieur. Nous leurs souhaitons le meilleur pour la prochaine saison.

Quelle fierté pour notre petit club.

Nous félicitons tous nos joueurs pour ces beaux résultats et bonne saison 2026

Le Président HERRORO Frédéric

# Association

## La Choralyre

### Un beau concert de Noël

La Choralyre de Beure et l'Alouette de Besançon se sont réunies à l'église de Beure dimanche 30 novembre 2025 pour donner un concert de Noël. Les deux chorales étaient dirigées par Marie-Jo Billod qui, pour l'occasion, était habillée en bergère avec ses sabots.



**La cheffe de chœur Marie-Jo Billod**



Après les présentations par les présidents d'associations, Michel Baud pour la Choralyre et Martine Comte pour l'Alouette, les choristes de l'Alouette ont ouvert le concert avec des chants sacrés.



**L'Alouette**



Puis ce sont les choristes de la Choralyre qui ont pris le relais avec des chants de Noël connus, comme « Il est né le divin enfant », ou d'autres moins connus, mais tous chantés en français.

**La Choralyre**

# Association

## La Choralyre

La cheffe Marie-Jo a ensuite chanté en solo « Minuit, Chrétiens ! » accompagnée au piano par Sonia Briot. Le public a fort apprécié ce beau moment musical.



**Marie-Jo dans l'interprétation du Minuit Chrétiens**



**Marie-Jo et Sonia**

Puis les deux chorales se sont réunies pour interpréter de nombreux autres chants de Noël. L'acoustique remarquable de l'église magnifiait la puissance du chant.



**La Choralyre et l'Alouette**

L'interprétation du Douce Nuit a ravi l'auditoire.

Pour finir, l'assemblée a réclamé un bis, Marie-Jo a proposé alors d'associer le public dans le chant connu de tous : « Mon beau sapin ».

Et c'est avec tous ces beaux chants de Noël en tête que chacun a quitté l'église pour affronter les temps humides et pluvieux prémisses de l'hiver.

**Bonnes fêtes de fin d'année.**

Si le chant choral vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Michel Baud : [baud.michel25@yahoo.fr](mailto:baud.michel25@yahoo.fr)



# Association

## Besac Beure Twirl'

Après une saison riche en émotion, notre petit club de village a repris ses activités depuis septembre.

Les entraînements loisirs ont lieu tous les lundis de 17h45 à 19h30 salle polyvalente.

Une section baby pour les 3/5 ans a vu le jour en septembre 2024. Les entraînements ont lieu tous les mercredis matin de 9h30 à 11h salle polyvalente.

Les compétitions s'entraînent toujours les mardis et vendredis au gymnase Ste famille et le jeudi salle de la Malcombe.

Nous avons organisé en ce début d'année sportive une soirée cinéma Halloween, un évènement qui a rencontré un franc succès et que nous renouvelerons sans aucun doute.



Nos calendriers sont bientôt de retour, nous vous demandons de bien accueillir nos vendeurs.

Nous vous donnons aussi rendez vous le samedi 31 janvier pour notre soirée dansante, nous venons de valider la date lors de la réunion des assos en mairie du coup, à ce jour nous n'avons pas encore le programme définitif

Inscription Isabelle 06.73.47.42.60

Je profite pour remercier toutes les personnes qui font que nous pouvons continuer à exister, ainsi que tous nos bénévoles à qui nous demandons beaucoup.

La Présidente et les membres du bureau vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2026.



# Association

## Musée Lucien Roy

Nous continuons nos travaux de modernisation des salles et la salle 40 est presque terminée. La création de saynètes est longue car il faut trouver des objets, acheter des mannequins, peindre des trompe-l'œil : heureusement nous avons une artiste parmi nous...

Nous avons encore quelques vitrines à réaliser : la libération de l'Italie, les débarquements, la libération de Besançon... Si vous avez des documents de cette époque : objets, cartes postales, journaux personnels et même vêtements... ils peuvent nous intéresser.



**Photo femmes**

Le bureau s'est agrandi de nouveaux membres jeunes et dynamiques. Cela nous a permis de créer de nouveaux comptes sur « « Instagram » » et « Facebook » tandis que notre site <http://www.museelucienroy.fr> poursuit sa rénovation.

Par ailleurs nous sommes toujours présents aux cérémonies de commémorations patriotiques et l'ouverture des mercredis et samedis après-midi nous a amené quelques visiteurs. Nous avons reçu des scolaires et nous sommes allés au Lycée Pergaud pour intervenir dans une classe de seconde qui se prépare au concours de la Résistance et de la Déportation : ces lycéens ont pu travailler sur des documents d'époque et ainsi ressentir le vécu des Français pendant la guerre.

Ce sont les militaires qui représentent le plus grand nombre de visiteurs : jeunes engagés ou sous officiers, deux guides les accompagnent alors, l'un pour la partie historique, l'autre pour les uniformes et l'armement. Nous avons ainsi accueilli davantage de groupes que de visiteurs individuels.

# Association

## Musée Lucien Roy

**Militaires en visite  
au Musée**



Notre vide-greniers traditionnel qui a eu lieu le 22 juin a été un succès.

En 2026 nous aurons les mêmes occupations :

Notre assemblée générale le 14 février à 14h30 salle Henri Bertrand, la choucroute le dimanche 22 février et le vide-greniers le dimanche 28 juin.



**Photo forge de  
campagne 14-18**

Les horaires d'ouverture resteront les mêmes : 14h-18h les mercredis et samedis de mars à décembre, 8 mai et 11 novembre.

2025 se termine, les membres du Bureau souhaitent à chacun d'entre vous que ce soit dans la sérénité et vous souhaitent une belle année 2026.

*Le Bureau*

# Association

*Les Copains d'Abord - Club des Séniors Beure*

## LA GASCOGNE D'EST EN OUEST

DÉPART SAMEDI 13 JUIN 2026 A 5 H 00.

RETOUR SAMEDI 20 JUIN 2026 VERS 17 H 00.

PARKING DU CIMETIÈRE A BEURE.

CAR GRAND TOURISME

Climatisation -Vidéo – Frigo – Fauteuils inclinables – repose pieds – WC.

**ATTENTION 41 PLACES SEULEMENT.**

**VILLAGE DE VACANCES CLASSÉ 4 \*\*\*\*.**

Le mot du directeur de notre lieu de séjour.

NOUS PRENONS PLAISIR À VOUS FAIRE PLAISIR !

Bienvenue au Relais du Moulin Neuf, votre village vacances Cap France niché au cœur du Sud-Ouest à la campagne dans un parc de 6 hectares. Ici, au Relais du Moulin Neuf, notre passion est de transformer chaque instant de vos vacances en un moment de pure joie.

Idéalement positionné entre Bordeaux et Toulouse dans le pittoresque Lot et Garonne, notre village vacances est le point de départ rêvé pour explorer les charmes du Gers, les étendues sauvages des Landes et l'authenticité du pays gascon.

Au Relais du Moulin Neuf, le concept de vacances tout inclus prend tout son sens. Nous vous offrons un séjour sans souci où hébergement 4 étoiles, gastronomie de terroir, activités diversifiées sont à votre disposition. Que vous soyez ici pour une escapade en groupe, une randonnée ou simplement pour profiter de vos vacances, nos chambres de plain-pied et dotées de terrasses privées, promettent un séjour ressourçant sous le soleil.

L'été, le Relais du Moulin Neuf s'anime de festivités et d'activités qui reflètent l'esprit convivial et chaleureux des Gascons. Notre mission ? Vous surprendre et embellir votre séjour. Et pour citer Jean Jacques, notre responsable d'animation : si vous connaissez l'expression « promesse de gascon », synonyme d'engagements non tenus, sachez que chez nous, les promesses sont une réalité.

Christophe, Directeur

# Association

## Les Copains d'Abord - Club des Séniors Beure

### SAMEDI 13 JUIN 2026

**Départ de Beure à 5 H 00. Arrivée vers 17 h 30 à Barbaste.**

Accueil, installation dans les chambres, présentation du Village et du séjour,  
Cocktail de bienvenue rafraîchissant sans alcool.

**Dîner au Relais du Moulin Neuf.** Soirée Libre.

### DIMANCHE 14 JUIN

**Matin :**

**Moulin des Tours** : Conte de l'histoire de **BARBASTE** à travers deux monuments emblématiques de l'Albret : le Pont Roman et le Moulin fortifié du XIII<sup>e</sup> siècle.

**VISITE DE LA BASTIDE DE VIANNE** : Classé Patrimoine culturel du Lot et Garonne, Vianne est l'une des plus belles bastides du Sud-Ouest. Elle s'abrite derrière d'imposants remparts, portes et tours pratiquement intacts. Fondée en 1284, selon un nouveau plan, elle dispose d'une église romane et de grands jardins.

**Déjeuner au Relais du Moulin Neuf - Apéritif de Bienvenue**

**Après-midi :**

**CROISIERE DU PRINCE HENRY** : Promenade en bateau au fil de la Baise à bord du "Prince Henry", Coutrillon du XVIII<sup>e</sup> siècle, agrémentée du passage d'une écluse, durant laquelle vous sera présenté l'historique de NERAC.

**NERAC** : Promenade dans le vieux NERAC en passant par le Château des Albret, l'Eglise St Nicolas, la Maison de Sully, le Parc de la Garenne, le Pont Roman, balade dans le Parc Royal de la Garenne pour découvrir les Bains du Roy ou la Fontaine de Fleurette

**Dîner au Relais du Moulin Neuf. Soirée Diaporama « Authentique Gascogne.**

### LUNDI 15 JUIN

**Matin :**

**CONDOM** : Sous-préfecture du Gers, situé sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle, visite guidée de la Cathédrale Gothique St Pierre et du Cloître datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Photo souvenir devant la statue monumentale en bronze des Trois Mousquetaires et de d'Artagnan. Temps libre dans la Ville

**FERME DE TERRE BLANCHE**: Dans ce véritable domaine champêtre Gersois et haut lieu du Canard gras, Christine, héritière d'un savoir-faire ancestral vous accueille pour une visite de l'élevage, démonstration du gavage, historique du canard gras et dégustation. Vous allez redécouvrir les saveurs d'autrefois.

**Repas champêtre Gascon à la Ferme**

**Après-midi :**

**VISITE DE LA COLLEGIALE DE LA ROMIEU** : Sur la route des Croisés et des chemins de St Jacques de Compostelle, visite guidée de la Collégiale datant du XIV<sup>e</sup> siècle flanquée de magnifiques tours gasconnes qui renferment des fresques uniques. Monument classé en 1999 par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité.

**Dîner au Relais du Moulin Neuf et soirée animée**

# Association

## Les Copains d'Abord - Club des Séniors Beure

### MARDI 16 JUIN

**Matin :** AGEN : Visite de la préfecture du Lot et Garonne pour remonter 2000 ans d'histoire, visite de la Cathédrale St Caprais et de ses remarquables chapiteaux romans, de la rue des Cornières, jusqu'au musée des Beaux-arts et son architecture XVIème, le quartier médiéval avec ses maisons à colombages....

**Déjeuner au Relais du Moulin Neuf.**

**Après-midi :** GANADERIA : En Armagnac landais, en pays gabardan, visite de la Ganaderia de Buros, exploitation et ferme de découverte d'élevage de vaches sauvages destinées à la course landaise. Dans une ferme gabardane typique, vous serez accueillis par « Lou Jan » éleveur sur des échasses, personnage « Haut en couleur » qui vous fera découvrir les courses de vaches landaises et visiter son élevage. Un grand moment de convivialité !

**Dîner au Relais du Moulin Neuf et soirée libre.**

### MERCREDI 17 JUIN

**Matinée libre.**

Démonstration culinaire par le chef de cuisine : La croustade Gascogne.

**Déjeuner au Relais du Moulin Neuf.**

**Après-Midi libre :** Sur place piscine, pétanque ... possibilité de balades sur site.

**Dîner au Relais du Moulin Neuf et soirée animée.**

### JEUDI 18 JUIN 2026

**Matin :** LARRESSINGLE : Promenade guidée dans ce village fortifié appelé la "Petite Carcassonne du Gers". Classé parmi les plus beaux Villages de France, Larressingle vous reçoit tel qu'il était au XVIème siècle avec ses murs d'enceinte, courtines, tours crénelées, fossé, porte d'entrée, château du XIIIe s, église fortifiée du XIle s, maisons médiévales accolées aux murailles.

**Déjeuner à la Ferme des cousins**

**Après-midi :** ARMAGNAC et FLOC : Visite de la ferme répartie sur 22 hectares. Vous serez accueilli par une équipe de « drôles de dames » passionnées de cuisine depuis plusieurs générations. Vous visitez leur chai d'Armagnac traditionnel. Dégustations d'Armagnac et de floc de Gascogne primé « meilleur floc rouge » depuis plusieurs années

### VENDREDI 19 JUIN 2026

**Matin :**

**PRUNICULTEUR :** Visite atypique chez ce producteur de fruits : pommes, poires, kiwis, pêches, nectarines, cerises et de prunes d'ente. Il transforme une partie de sa récolte de pruneaux mi-cuits en confiseries et distille son vin de prunes pour fabriquer des eaux de vie de qualité. Le spécialiste du pruneau sans conservateurs...

**Déjeuner au Relais du Moulin Neuf**

**Après-midi :** MONCRABEAU : Promenade dans les ruelles de ce village unique appelé, capitale des Menteurs. Ce Village mondialement connu pour sa confrérie et son élection nationale du " Roi des Menteurs" vit au rythme d'histoires savamment racontées par des gascons !

### SAMEDI 20 JUIN 2026

**Petit déjeuner à 7 h 30 - Départ pour Beure à 8 h 30.**

# Association

## Les Copains d'Abord - Club des Séniors Beure

PRIX TOUT COMPRIS

POUR CE VOYAGE EN GASCOGNE D'EST en OUEST.

Assurances Europ assistance et taxes incluses.

POUR LES ADHÉRENTS : 1220 € par personne

POUR LES NON ADHÉRENTS : 1245 € par personne (prix de revient)

Chèques à l'ordre « Les Copains d'Abord »

**1er règlement à l'inscription.**

Adhérents

Invités

A l'inscription : .....	244 € .....	249 €
Novembre 2025 : .....	244 € .....	249 €
Janvier 2026 ... .....	244 € .....	249 €
Mars 2026 .....	244 € .....	249 €
Mai 2026 : .....	244 € .....	249 €

Supplément pour chambre individuelle : 182 €

Les chèques vacances sont acceptés.

BULLETIN CI-DESSOUS À DÉCOUPER ET À RETOURNER A

Georges LOUISON - 26 rue de Besançon 25720 BEURE - tél : 0 381 526 219



### DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LA GASCOGNE DU 13 AU 20 JUIN 2026

NOM(S) ET PRÉNOM(S)

DATE(S) DE NAISSANCE

ADRESSE : .....

N° DE TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE COURRIEL, si vous avez Internet .....

Personne(s) à prévenir si besoin et en cas d'urgence :

Nom(s) et Prénom(s), numéro(s) de téléphone(s) fixe(s) et mobile(s) :

Nom et Prénom.....

Téléphone -fixe : ..... Mobile : .....

Nom et Prénom .....

Téléphone -fixe : ..... Mobile : .....

# Calendrier des Associations 2026

## Janvier à avril

### JANVIER

- 8 janvier :** Relais des Petits Voyageurs - Animation - Salle polyvalente
- 10 janvier :** Municipalité - Vœux du Maire - Salle polyvalente à 11h
- 11 janvier :** US Doubs Libération 44 - Tirage des Rois
- 16 janvier :** Soirée thématique sur le Grand âge, organisée par la Députée Dominique Voynet  
Salle polyvalente
- 24 janvier :** Anciens Combattants - Assemblée Générale - Salle polyvalente
- 31 janvier :** Besac Beure Twirl - Soirée dansante - Salle polyvalente
- 31 janvier :** Aulafort - Assemblée Générale - Salle Henri Bertrand



### FEVRIER

- 7 février :** Les Copains d'Abord - Assemblée Générale - Salle polyvalente
- 14 février :** Musée Lucien Roy - Assemblée Générale - Salle Henri Bertrand à 14h30
- 22 février :** Musée Lucien Roy - Soirée Choucroute - Salle polyvalente à 12h
- 26 février :** Relais des Petits Voyageurs - Animation - Salle polyvalente
- 28 février :** Castors Juniors - Carnaval - Salle polyvalente



### MARS

- 7 mars :** US Doubs Libération 44 - Sortie véhicules à Vernier Fontaine
- 12 mars :** Relais des Petits Voyageurs - Animation - Salle polyvalente
- 15 et 22 mars :** Municipalité - Élections municipales - Salle polyvalente
- 27 mars :** Castors Juniors - Soirée jeux de société - Salle polyvalente
- 28 mars :** Beure Stretch Gym - Repas - Salle polyvalente



### AVRIL

- 4 avril :** US Doubs Libération 44 - Rétropolis à Micropolis
- 12 avril :** US Doubs Libération 44 - Bourse Militaire Micropolis
- 12 avril :** Castors Juniors - Trail des Castors
- 19 avril :** ACCA - Repas - Salle polyvalente
- 24 avril :** Castors Juniors/école - Chorale d'enfants - Salle polyvalente
- 26 avril :** Anciens combattants - Cérémonie pour les déportés à Arguel

# Calendrier des Associations 2026

Mai à aout

## MAI

- 1<sup>er</sup> mai :** Castors juniors et Beure Respire - Fête du jardin - Salle polyvalente  
**8 mai :** Cérémonie Fort de Pugey (Musée de Beure ouvert l'après-midi)  
**9 mai :** US Doubs Libération 44 - sortie à Pointvillers



## JUIN

- 16 juin :** Beure Stretch Gym - Assemblée Générale - Salle polyvalente  
**25 juin :** Relais des Petits Voyageurs - Animation - Salle polyvalente  
**26 juin :** École - Spectacle des enfants - Salle polyvalente  
**26 au 28 juin :** US Doubs Libération 44 - sortie ligne de démarcation  
**28 juin :** Musée Lucien Roy - Vide-greniers - Salle polyvalente  
**29 juin :** Beure Twirl' - Assemblée Générale - Salle polyvalente



## JUILLET

- 13 juillet :** Comité des fêtes - Fête nationale - Stade  
**14 juillet :** Cérémonie au monument aux morts à 11h  
**14 juillet :** US Doubs Libération 44 - sortie ligne Maginot (Alsace)



## AOUT

- 15 août :** Beure Pétanque Club - Journée du club - Stade  
**22 août :** Beure Pétanque Club - Compétition doublette - Stade  
**23 août :** Beure Pétanque Club - Compétition doublette féminine - Stade

# Calendrier des Associations 2026

## Septembre à décembre

### SEPTEMBRE

- 10 septembre :** Relais des Petits Voyageurs - Animation - Salle polyvalente  
**12 septembre :** Beure Respire - Fête du vélo - Salle polyvalente  
**27 septembre :** Anciens combattants au Rocher de Valmy



### OCTOBRE

- 8 octobre :** Relais des Petits Voyageurs - Animation - Salle polyvalente  
**30 octobre :** Besac Beure Twirl' - Soirée cinéma - Salle polyvalente



### NOVEMBRE

- 7 novembre :** US Doubs Libération 44 - Assemblée Générale avec repas - Salle polyvalente  
**11 novembre :** Cérémonie à Beure  
**22 novembre :** CCAS - Repas des anciens - Salle polyvalente  
**26 novembre :** Relais des Petits Voyageurs - Animation - Salle polyvalente  
**28 novembre :** Beure Pétanque Club - Concours enfant à Rosemont à 14h



### DECEMBRE

- 4 décembre :** Beure Pétanque Club - Assemblée Générale - Salle Henri Bertrand à 18h  
**24 décembre :** Père Noël à Beure - Salle polyvalente  
**27 décembre :** Beure Pétanque Club - Concours Rosemont en triplette licenciés

# Délibérations du Conseil

## Séances de juillet à décembre 2025

### DÉLIBÉRATION N°29/2025

#### Personnel communal—suppression d'un poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

M. le Maire Philippe CHANEY rappelle que par délibération en date du 11 juin 2024 le

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Serge FANKHAUSER a officiellement pris sa retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2025 ; ainsi il est nécessaire de procéder à la suppression de son poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe à temps plein.

M. le Maire Philippe CHANEY informe l'assemblée délibérante que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les Articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du Code Général de la Fonction Publique.

Vu le Budget Communal.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 09/09/2025 ci-joint annexé.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25/03/2025.

Considérant que les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, de même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant que la délibération doit préciser :

le grade correspondant à l'emploi supprimé.

le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi supprimé.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe en raison du départ à la re-

traite au 01/07/2025 de l'agent occupant ce poste.

Il y a lieu de procéder à :

*la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe (permanent à temps complet à raison de 35h).*

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2025.**

Filière : Administrative.

**Cadre d'emploi : Adjoint Administratif.**

**Grade : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe.**

- ancien effectif : 3.
- nouvel effectif : 2.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents et représentés, :**

**APPROUVE la suppression du poste cité ci-dessus.**

### DÉLIBÉRATION N°30/2025

#### Personnel communal—mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs suite à la suppression du poste de Monsieur Serge FANKHAUSER parti à la retraite.

Par ailleurs, il informe que Madame Cathy MERIAUX, secrétaire générale de mairie, a fait le choix de quitter ses fonctions à Beure dans le cadre d'une mutation. Monsieur le Maire souligne tout le bien que l'ensemble des élus pense d'elle, de son travail et de son implication pour le village. Nous lui souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

M. le Maire Philippe CHANEY expose à l'assemblée délibérante qu'il Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des derniers mouvements de personnel, des évolutions de carrière et des besoins en recrutement nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu les Articles L 2313-1 et R 2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les Articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du Code Général de la Fonction Publique.

Vu le Budget de la Commune.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Considérant que les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE que :**

**le tableau des effectifs des emplois permanents est modifié à compter du 01/10/2025.**

**les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des Agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'exercice en cours.**

**APPROUVE :**

**le tableau des effectifs des emplois permanents détaillé.**

### DÉLIBÉRATION N°31/2025

#### Décision Modificative du budget communal n°1

Mme Agnès FANDELET – Adjointe aux Finances informe l'Assemblée Délibérante que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) nous a été notifiée à 0.00 € pour 2025. Cependant, la Commune de BEURE a reçu 4 775.00 € à titre d'avance. Il convient donc de rembourser ce trop perçu.

# Délibérations du Conseil

## Séances de juillet à décembre 2025

Pour ce faire, nous devons, par une écriture, d'une part augmenter les crédits en Dépenses de Fonctionnement au chapitre 014 Article 74119 de la somme de 4 775.00 € et d'autre part, afin de maintenir l'équilibre du Budget, nous devons augmenter les crédits en Recettes de Fonctionnement au Chapitre 74 Article 74111 de la somme de 4 775.00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la décision modificative comme suit :**

### Recette 74 – Dotations et participations

**74111 + 4 775.00 €**

### Dépense 014 – Atténuation de produits

**74119 + 4 775.00 €**

Il est souligné la perte croissante de DGF depuis de nombreuses années et qui a abouti à la situation actuelle. Ceci est notamment dû à la pression fiscale de Beure qui, le rappelle Monsieur le Maire, reste une des plus basses de Grand Besançon Métropole.

### DÉLIBÉRATION N°32/2025

#### Dons aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE, à l'occasion des Festivités du 14 juillet 2025, d'accorder un bon d'achat d'une valeur de 500.00 € aux Associations de BEURE suivantes qui se sont illustrées cette année, à savoir :

**AS BEURE.**

**BESAC BEURE TWIRL'.**

**BEURE PÉTANQUE CLUB**

**COMITÉ DES FÊTES.**

Les Associations présenteront une facture qui sera payée par la Commune.

### DÉLIBÉRATION N°33/2025

#### Mutualisation du transport piscine des écoles

Mme Agnès FANDELET – Adjointe aux Finances rappelle au Conseil Municipal que la natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement à l'École. Cette année encore les sorties de piscine pour les élèves des Écoles de BEURE et LARNOD ont lieu, aux mêmes dates, à la piscine Lafayette.

Elle propose donc de mutualiser le moyen de transport lors de ces sorties ; les bus sollicités ayant la capacité d'accueil requise.

Elle précise que le coût financier, pour l'année scolaire 2025/2026, sera réparti à part égale entre les deux Communes. En pratique, la Commune de BEURE s'acquittera de la totalité des factures et émettra les titres de recouvrement auprès de la Commune de LARNOD.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE le principe de mutualisation du transport piscine en ces termes.**

### DÉLIBÉRATION N°34/2025

#### Protection sociale complémentaire

M. Philippe CHANEY informe l'Assemblée Délibérante que, VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars

2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'avis du comité social territorial en date du 9 septembre 2025.
- l'exposé du Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DÉCIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité à partir du 1er janvier 2026 pour :**

**Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :**

**Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT.**

**Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :**

**50% du montant de référence fixé par le décret 2022-581**

**AUTORISE le Maire à prendre et à signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant (pour le choix de la convention de participation uniquement)**

# Délibérations du Conseil

## Séances de juillet à décembre 2025

### DÉLIBÉRATION N°35/2025

#### classe

##### Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

M. le Maire Philippe CHANEY informe l'assemblée délibérante que :

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les Articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du Code Général de la Fonction Publique.
- Vu le Budget Communal.
- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25/11/2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des Agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget Communal, Chapitre 12, Articles du Compte 64 – charges de personnel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**APPROUVE la création du poste cité ci-dessus.**

### DÉLIBÉRATION N°36/2025

#### Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Maire Philippe CHANEY expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des derniers mouvements de personnel, des évolutions de carrière et des besoins en recrutement nécessaires au bon fonctionnement des services.

- Vu les Articles L 2313-1 et R 2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les Articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du Code Général de la Fonction Publique.
- Vu le Budget de la Commune.
- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

• Considérant que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement.

- Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

#### **DÉCIDE que :**

**le tableau des effectifs des emplois permanents est modifié à compter du 25/11/2025.**

**les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des Agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'exercice en cours**

#### **APPROUVE :**

**le tableau des effectifs des emplois permanents.**

### DÉLIBÉRATION N°37/2025

#### Fonds de concours voirie

Monsieur le Maire Philippe CHANEY expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du transfert au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les Communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2025, il a été réalisé les opérations suivantes :

- Aires de retournement « rue de la Picotine » et « Chemin de la Cote Blanche »
- « Rue de la cascade Maillot » et « Route de Lyon » réalisées dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordée par le secteur en 2025

le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'Article L 332-8.

• Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe en raison du recrutement d'une secrétaire générale de mairie à ce grade.

Il y a lieu de procéder à :

la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2ème classe (permanent à temps complet à raison de 35h par semaine).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25/11/2025.

Filière : Administrative.

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur principal de 2ème

# Délibérations du Conseil

## Séances de juillet à décembre 2025

« Rue de Besançon » réalisée dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagée par GBM en 2025

Ces opérations sont maintenant soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

charges définitives transférées suite au transfert à GBM de la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique ». Le détail est présenté dans le rapport en annexe. Hormis pour la commune de Besançon, les montants d'attribution de compensation prévisionnels 2025 validés en CLECT du 19 décembre 2024 restent inchangés.

tive des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, :**

**DONNE son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de l'opération citée ci-dessus, dont le montant est arrêté à ce jour à 38 546,09 € HT.**

**AUTORISE le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.**

**Le versement du fonds de concours interviendra en une fois et ce dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du transfert de charges 2025 relatif à ce transfert de compétences.

- VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,
- VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,
- VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,
- VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2025 joint en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE les modalités et résultats définitifs du transfert de charges 2025 relatif au transfert de la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique » décrits dans le rapport de la CLECT du 25 septembre 2025.**

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2024, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 25 septembre 2025, ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 3 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des Communes membres de GBM qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte Les rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et Non Collectif de la Commune de BEURE pour l'année 2024.**

### DÉLIBÉRATION N°38/2025

#### GBM—Rapport CLECT

M. le Maire Philippe CHANEY rappelle à l'Assemblée Délibérante qu'à l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des Communes membres vers l'EPCI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette Commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté Urbaine.

Cette Commission s'est réunie le 25 septembre 2025, en vue de valider les

### DÉLIBÉRATION N°39/2025

#### GBM—RPQS 2024

M. Michel PIDANCET, Adjoint au Maire informe l'assemblée délibérante qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consulta-

### DÉLIBÉRATION N°40/2025

#### Travaux de rénovation atelier

Après avoir écouté les explications de M. Michel PIDANCET – Adjoint aux Travaux informant l'assemblée délibérante que, suite à l'incendie de décembre 2024, il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de l'atelier municipal. Détails des sommes et travaux ci-dessous obtenus avec l'accord de notre assureur.

# Délibérations du Conseil

## Séances de juillet à décembre 2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

D'APPROUVER les devis des entreprises suivantes :

CRETENET

Travaux de charpente pour un montant de 31 207.65 € HT pour un montant total de 37 449.18 € TTC

RENOV PLUS

Travaux Porte Garage pour un montant de 4 400.00 € HT pour un montant total de 4 840.00 € TTC

Travaux Porte et Volet pour un montant de 3 260.00 € HT pour un montant total de 3 586.00 € TTC

BARBE

Travaux Electricité Atelier pour un montant de 330.00 € HT pour un montant total de 396.00 € TTC

Travaux Electricité Garage pour un montant de 4 518.00 € HT pour un montant total de 5 421.60 € TTC

REGIE DE QUARTIERS

Travaux de maçonnerie pour un montant de 4 160.84 € HT pour un montant total de 4 993.01 € TTC

THOMMERET

Travaux de plomberie pour un montant de 438.50 € HT pour un montant total de 526.20 € TTC

CLAIR ET NET

Travaux de Bâchage pour un montant de 2 254.21 € HT pour un montant total de 2 705.05 € TTC

POLYSECURITE

Travaux Alarme pour un montant de 3 437.00 € HT pour un montant total de 4 124.40 € TTC

RESILIANS

Travaux de décontamination pour un montant de 9 905.03 € HT pour un montant total de 11 886.04 € TTC

[DÉLIBÉRATION N°41/2025](#)

[DM n°2 du budget communal](#)

Mme Agnès FANDELET – Adjointe aux Finances informe l'Assemblée Délibérante qu'il nous est réclamé un trop perçu pour une taxe d'aménagement reçue en 2019 et 2020 pour un permis de construire qui finalement n'a pas été réalisé. La somme réclamée est de 1746 euros.

Nous devons ouvrir des crédits correspondant à cette somme en dépenses d'investissement au chapitre 10 article 10226.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la décision modificative comme suit :**

**Dépense 10 – Dotations, Fonds divers...  
10226 + 2 000.00 €**

**Dépense 20 – Immobilisations incorporelles 2051 - 2 000.00 €**

[DÉLIBÉRATION N°42/2025](#)

[DM n°3 du budget communal](#)

Mme Agnès FANDELET – Adjointe aux Finances informe l'Assemblée Délibérante que nous devons augmenter les crédits au chapitre 204 article 2041512 afin de pouvoir régler la totalité des fonds de concours dû au Grand Besançon Métropole (GBM). Il manque la somme de 8000 euros pour financer la totalité des fonds de concours 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la décision modificative comme suit :**

**Dépense 204 – Subventions d'équipement versées 2041512 + 8 000.00 €**

**Dépense 20 – Immobilisations incorporelles 2051 - 8 000.00 €**

[DÉLIBÉRATION N°43/2025](#)

[Amortissement fonds de concours](#)

Mme Agnès FANDELET – Adjointe en charge des Finances informe le conseil que suite au transfert à Grand Besançon Métropole de la compétence voirie au 1er janvier 2019, la commune de Beure a attribué un Fonds de Concours Voirie à la

Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole pour un montant de 38 546.09 euros.

Ce Fonds de Concours sera amorti sur une durée de 10 ans à compter de l'année N+1 de son règlement.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DÉCIDE de fixer à 10 ans la durée d'amortissement du Fonds de Concours.**

[DÉLIBÉRATION N°44/2025](#)

[Ouverture 1/4 budget investissement](#)

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET - Adjointe en charges des Finances, en référence à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'Investissement en 2026, avant le vote du Budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

[DÉLIBÉRATION N°45/2025](#)

[Achat camion IVECO](#)

Après avoir entendu les explications de M. Frédéric PROST – Conseiller en charge du dossier concernant l'achat d'un camion-benne IVECO pour la commune suite au vol du précédent. M. PROST informe l'assemblée délibérante que suite au vol du véhicule IVECO de la commune, il y a lieu de procéder au rachat d'un véhicule neuf.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE, suite au vol du camion-benne IVECO de la commune, l'achat par la Commune de BEURE d'un camion-benne IVECO neuf pour la somme de 52 320 euros.**

# Invitation cérémonie des Vœux

*Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal et du CCAS, ainsi que les employés communaux vous souhaitent de passer de belles fêtes de fin d'année.*



La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 10 janvier à 11h à la salle polyvalente. Nous serons ravis de vous y accueillir pour un moment de partage et de célébration d'une nouvelle année.

Bulletin communal de Beure — Directeur de la publication : Le 3ème adjoint—Nicolas HAMEL. Rédaction et mise en page : les membres du Conseil municipal, le secrétariat de mairie. — Ont participé à ce numéro : Les associations mentionnées. — Impression : commune de Beure — Ne pas jeter sur la voie publique.

Commune de Beure — 45 rue de Besançon 25720 BEURE — 03.81.52.61.30 — [beure.mairie@wanadoo.fr](mailto:beure.mairie@wanadoo.fr)